



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
Etablissement support du GHT NORMANDIE CENTRE
CS 30001
14033 - CAEN Cedex 9

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Etabli en application de l'article R2132-1 du code de la commande publique

Objet : MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES SURPRESSEURS
POUR LE GHT NORMANDIE CENTRE :
CHU CAEN NORMANDIE ET CENTRE HOSPITALIER D'AUNAY-BAYEUX

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
Mardi 6 octobre 2026 à 12H00

SOMMAIRE

1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC	3
1.1. NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC	3
1.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	3
1.3. TELECHARGEMENT DCE	3
1.4. ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES	4
1.5. TYPE D'ACHETEUR PUBLIC	4
2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION	4
2.1. DESCRIPTION	4
2.1.1. <i>Objet de la consultation</i>	4
2.1.2. <i>Type de marché</i>	4
2.1.3. <i>Allotissement</i>	4
2.1.4. <i>Techniques d'achat</i>	4
2.1.5. <i>Variantes</i>	4
2.1.6. <i>Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)</i>	4
2.1.7. <i>Lieu d'exécution</i>	5
2.2. DUREE, DELAIS D'EXECUTION	5
3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE.....	5
3.1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE	5
3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
3.3. APTITUDE A EXERCER A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE	5
4. SECTION IV - PROCÉDURE	5
4.1. TYPE DE PROCEDURE	5
4.3. VISITE PREALABLE	6
4.4. CONDITIONS DE DELAI	6
4.4.1. <i>Date limite de réception des plis</i>	6
4.4.2. <i>Délai minimum de validité de l'offre</i>	6
4.5. LANGUE ET MONNAIE DEVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE	6
4.6. OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES	6
4.6.1. <i>Sélection des candidatures</i>	6
4.6.2. <i>Jugement des offres :</i>	6
4.6.3. <i>Modalités retenues pour l'analyse des offres</i>	7
5. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS	8
5.1. MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
5.1.1. <i>Contenu du dossier de consultation</i>	8
5.1.2. <i>Obtention du dossier de consultation</i>	8
5.2. CONTENU DES PLIS	8
➤ LA CANDIDATURE	9
➤ L'OFFRE composée des pièces suivantes, sous peine de rejet :	9
5.3. REGLE DE NOMMAGE DES FICHIERS DEMATERIALISES	10
5.4. MODALITES DE REMISE DES PLIS	10
5.4.1 <i>Outils requis pour effectuer une réponse électronique</i>	10
5.4.2 <i>Présentation des fichiers de réponse</i>	11
5.4.3 <i>Plis volumineux</i>	11
5.5. TRAITEMENT DES PROGRAMMES INFORMATIQUES MALVEILLANTS (VIRUS)	11
5.6. COPIE DE SAUVEGARDE	12
5.7. « RE-MATERIALISATION » DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES	12
5.8. ATTRIBUTION DU MARCHE	13

1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1.1. Nom et adresse de l'acheteur public

Dans le cadre de la passation des marchés, le Centre Hospitalier Universitaire de CAEN NORMANDIE (CHU de Caen), établissement support du GHT NORMANDIE CENTRE est représenté par le directeur de l'établissement.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CAEN NORMANDIE
Direction des affaires juridiques
Cellule des marchés
Avenue Côte de Nacre
CS 30001
14033 CAEN CEDEX 9

Renseignements administratifs : Madame Sophie HINCOURT
CHU de Caen - Cellule des marchés
Pôle Travaux
Tél. : 02.31.06.53.92
Courriel : hincourt-s@chu-caen.fr

Dans le cadre de l'exécution des marchés, le représentant de chaque établissement partie bénéficiaire est l'interlocuteur du titulaire.

Etablissement	Adresse de l'établissement	Directeur
CHU CAEN NORMANDIE	Avenue Côte de Nacre 14000 CAEN SIRET : 261 400 931 000 18	Monsieur DUMONT Directeur général par intérim de l'établissement support du GHT Normandie Centre
CH AUNAY-BAYEUX	13 rue de Nesmond BP18127 14401 BAYEUX Cedex SIRET : 261 400 923 000 15	Monsieur MANGOT Directeur général

1.2. Informations complémentaires

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant impérativement de manière dématérialisée par l'intermédiaire de la fonctionnalité « **❓ QUESTIONS** » via la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr/> au plus tard le **mardi 22 septembre 2026 à 12 heures 00 - réponses apportées pour le vendredi 25 septembre 2026.**

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués par le CHU de CAEN, **six jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Le CHU de CAEN se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six jours** calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai sera alors décompté à partir de la date d'envoi des modifications.

Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables.

1.3. Téléchargement DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du CHU de CAEN : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

1.4. Adresse à laquelle les offres doivent être transmises

Les offres doivent **impérativement** être transmises **par voie électronique (voie dématérialisée) exclusivement sur le site** : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.
A défaut les offres seront déclarées irrégulières et écartées.

1.5. Type d'acheteur public

- ☐ Etat
☐ Collectivité territoriale
☒ Autre : Établissement public de santé

2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION

2.1. Description

2.1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet **la maintenance préventive et corrective des surpresseurs et pompes pour deux (2) établissements parties du GHT Normandie Centre : CHU Caen Normandie et CH Aunay-Bayeux.**

La nature des prestations, ainsi que les conditions techniques de leur exécution sont définies au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2.1.2. Type de marché

Marché(s) public(s) de fournitures : ☐	Marché(s) de services : ☒	Marché(s) public (s) de travaux : ☐
☐ Achat ☐ Location ☐ Crédit bail ☐ Location-vente	Catégorie de service : 1 Classification CPV : 50511000 - Entretien maintenance pompes	☐ Exécution ☐ Conception réalisation

2.1.3. Allotissement

☒ Non ☐ Oui

2.1.4. Techniques d'achat

☒ Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel pour la maintenance corrective :

Etablissements parties	Montant annuel maintenance corrective	
	Sans minimum HT	Avec maximum HT
CHU Caen Normandie	/	10 000 €
CH Aunay-Bayeux		5 000 €

2.1.5. Variantes

☒ Non ☐ Oui

2.1.6. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

☒ Non ☐ Oui

2.1.7. Lieu d'exécution

Les équipements concernés par le présent marché sont situés sur les différents sites des établissements parties cf annexes 1 - 2 et 3 du CCTP.

2.2. Durée, délais d'exécution

Le marché prend effet à compter du **1^{er} décembre 2026 pour une durée de 12 mois.**

La notification consiste en une remise au titulaire de la copie de l'acte d'engagement signé par le Directeur général du CHU Caen Normandie. Cette transmission s'effectuera via le profil acheteur du CHU de Caen.

La date de notification est la date de l'accusé de réception de cet envoi.

Au-delà de sa première période d'exécution ou dans l'hypothèse où le maximum serait atteint avant le terme de la période en cours, l'accord-cadre sera tacitement reconduit 3 fois 12 mois.

Le titulaire doit impérativement transmettre une adresse électronique valide pendant toute la durée du contrat et s'engage en cas de modification de celle-ci à avertir le service acheteur du CHU de CAEN dans les plus brefs délais.

3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. Conditions relatives au marché

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini aux articles R2142-19 et suivants du code de la commande publique. Dans le cas où le groupement est conjoint, le mandataire désigné devra se porter solidaire de chacun des membres du groupement.

Conformément au II de l'article R2142-22 du code susvisé, le CHU de CAEN pourra demander la modification de la forme du groupement, après attribution du marché.

Il est interdit aux soumissionnaires de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un groupement. Dans ce cas seule l'offre du groupement sera prise en considération ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements. Dans ce cas, la totalité des offres concernées sera écartée.

3.2. Conditions de participation

Le soumissionnaire doit-il présenter des capacités économiques et financières et/ou techniques professionnelles particulières ?

☐ Non ☒ Oui

Il est demandé aux candidats de fournir :

- **Une habilitation électrique (NFC 18-510) à jour et un niveau minimal de BR/B1V.**

3.3. Aptitude à exercer à l'activité professionnelle

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

☒ Non ☐ Oui

4. SECTION IV - PROCÉDURE

4.1. Type de procédure

☒ Procédure adaptée (L2123-1 et R2123-1 à R2123-4 du code de la commande publique)

4.3. *Visite préalable*

Des visites facultatives auront lieu :

Mardi 15 septembre 2026 :

- CHU Caen : Rendez-vous au poste 20 sur le site Côte de Nacre à 9h00 avec Stéphane BOURIN - Tél : 02.31.06.51.87, courriel : bourin-s@chu-caen.fr
- CH Aunay-Bayeux : Rendez-vous à l'accueil de l'établissement à 14h00 avec Wilfried PARISIS – Tél : 02.31.51.55.29, courriel : w.parisis@ch-ab.fr

Il est conseillé aux candidats de participer à ces visites afin d'appréhender correctement l'étendue des prestations demandées, étant entendu que le titulaire du marché ne saurait se prévaloir du manque de renseignements concernant toutes les sujétions rencontrées en cours d'exécution.

Aucune autre visite ne pourra être programmée en dehors de ces dates.

Suite à ces visites, des questions peuvent être posées jusqu'au **22/09/2026** à 12 heures, une réponse leur sera apportée le **25/09/2026 au plus tard.**

4.4. *Conditions de délai*

4.4.1. **Date limite de réception des plis**

Mardi 6 octobre 2026 à 12h00

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées seront écartés et non-ouverts.

4.4.2. **Délai minimum de validité de l'offre**

Le délai de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

4.5. *Langue et monnaie devant être utilisées dans l'offre*

Tous les documents doivent être impérativement rédigés en langue française ou faire l'objet d'une traduction en langue française.

Le soumissionnaire est informé que le marché sera conclu en euros.

4.6. *Ouverture des plis et jugement des offres*

4.6.1. **Sélection des candidatures**

Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L2141-1 du code de la commande publique.

Sont éliminées les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties professionnelles et financières suffisantes au regard de l'objet du marché et de ses conditions d'exécution.

- Capacité économique et financière :
 - ☒ Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
 - ☐ Niveau spécifique minimal exigé.
- Capacités techniques et professionnelles :
 - ☐ Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
 - ☒ Niveau spécifique minimal exigé **article 3.2 du présent document**

4.6.2. **Jugement des offres :**

« L'offre économiquement la plus avantageuse » est choisie et appréciée en fonction des critères

pondérés ci-dessous :

1 – Valeur financière : 55 %

50 % : maintenance préventive forfaitaire (note A)

5 % : maintenance corrective à bons de commandes (note B)

2 - Valeur technique : 40 %

- a) les moyens humains dédiés à l'exécution de la prestation : **10%**
 - la composition de l'équipe (personnel technique, administratif, et encadrement)
 - le profil (qualifications, expériences et compétences, formations suivies...) et les modalités d'affectation des intervenants
 - l'organigramme et l'organisation fonctionnelle
- b) les moyens matériels, logistique et supports opérationnels affectés à la prestation, aux intervenants : **5%**
- c) le mode opératoire défini et les modalités d'organisation pour : **20%**
 - la maintenance préventive (planning détaillé, temps moyen passé par équipement, nombre moyen d'appareils pris en charge par un technicien, feuille d'intervention, rapport type ...),
 - la maintenance corrective (process d'appel en cas de panne, bon d'intervention, présentation des rapports ...)
- d) l'étendue et les méthodes / moyens mis en œuvre pour assurer l'obligation de conseil (veille juridique, réglementaire, technique, CEE ...) : **5%**

3 – Performance RSE, appréciée au regard de la réduction de l'empreinte environnementale : 5%

Le candidat présentera les mesures mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental des prestations de maintenance des surpresseurs et pompes :

- Optimisation des déplacements (véhicules électriques, mutualisation des interventions)
- Gestion des déchets issus des équipements remplacés
- Politique de réemploi ou de réparation des équipements.

Le CHU de CAEN pourra demander aux soumissionnaires de préciser ou compléter la teneur de leurs offres.

4.6.3. Modalités retenues pour l'analyse des offres

La note relative au critère financier sera notée sur 55 points et calculée de la manière suivante sur la base du Bordereau des Prix Unitaires : (note A pour 50% + note B pour 5%) :

$$\text{- Note A (maintenance préventive)} = \frac{\text{Montant du DPGF le plus bas}}{\text{Montant du DPGF de l'offre analysée}} \times 50$$

$$\text{- Note B (maintenance corrective)} = \frac{\text{Montant du total des devis types les plus bas}}{\text{Montant du total des devis types de l'offre analysée}} \times 5$$

Après la remise des offres, le CHU retiendra 2 devis afin de calculer la note B (correctif / hors usage normal) :

Devis 1 :

Pièces détachées 800€, main d'œuvre 2h le mardi à 10h00

- Devis 2 :

Pièces détachées 200€, main d'œuvre 3h le mercredi à 14h00

La valeur technique sera notée sur 40 points et la performance RSE sur 5 points. Pour chacun des sous-critères, la grille d'évaluation sera établie selon un barème allant de 0 à 20 (0 correspondant à Très Insuffisant et 20 à Excellent).

Les offres inappropriées au sens de l'article R2152-1 du code de la commande publique ne pourront faire l'objet d'une étude et seront éliminées.

La note globale de l'offre remise par les candidats sera faite sur 100 points.

Des précisions, clarifications, perfectionnements ou compléments pourront être demandés par le C.H.U. de Caen aux candidats sur leur offre. Cependant, ces demandes ne peuvent avoir pour effet de modifier les éléments fondamentaux de l'offre, dont la variation serait susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

Le CHU de Caen se réserve la possibilité de négocier les offres avec les deux soumissionnaires les mieux classés. Cette négociation se déroulera par écrit ou par des entretiens individuels actés par un écrit. En cas de négociation, il sera laissé un délai raisonnable de réponse aux soumissionnaires en fonction de l'importance de la négociation. Ce délai n'est pas figé.

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeurs contractuelles s'il est retenu.

5. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. Mise à disposition du dossier de consultation

5.1.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier remis comprend :

- Le présent règlement de la consultation et son annexe « *Nommage de fichiers* »,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes « *Code CHORUS et spécificités GHT* »,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses 3 annexes (inventaires),
- L'acte d'engagement (ATTRI1)*,
- Les cadres de décomposition du prix global et forfaitaire pour les interventions de maintenance préventive*,
- Le bordereau de prix unitaires pour les interventions de maintenance corrective*,
- Le cadre de composition de l'équipe*,
- Les pièces servant à la constitution de la candidature (DC1 et DC2)*.

**Documents à compléter*

5.1.2. Obtention du dossier de consultation

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est téléchargeable gratuitement via le site dont l'adresse Internet est <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

L'identification n'est pas obligatoire. Cependant, il est vivement conseillé de s'identifier sur le portail, les candidats devront pour cela créer un compte via le menu « S'identifier / S'inscrire » afin d'obtenir un couple identifiant/mot de passe et ce afin d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le CHU de CAEN, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : AdobeR Acrobat R (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip).

Les formats de fichiers envoyés et acceptés par le CHU de CAEN sont les suivants : ZIP, JPEG, DOC, XLS, PDF.

5.2. Contenu des plis

Afin d'optimiser la transparence d'analyse de l'ensemble des documents, et dans un souci d'égalité de traitement, il sera fortement apprécié et recommandé aux soumissionnaires d'utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et ATTRI1 (acte d'engagement) joints au dossier de consultation.

Cependant, les soumissionnaires ont la possibilité d'utiliser le document unique de marché européen (DUME), disponible gratuitement à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Si celui-ci a déjà été transmis lors d'une précédente consultation et tant que les informations présentées demeurent valables, les soumissionnaires sont dispensés de ce nouvel envoi.

A défaut, les soumissionnaires ont à produire un dossier complet comprenant :

➤ **LA CANDIDATURE**

- ☒ **La lettre de candidature (formulaire « DC1 ») ou forme libre :**
 - Attestation sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique mentionnés ;
 - Numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (SIRET) ;
 - Désignation de la personne habilitée à engager la société (nom, prénom, qualité).
- ☒ **La déclaration du candidat (formulaire « DC2 » ou équivalent) présentant les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire, à savoir :**
 - Le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, le cas échéant ;
 - L'effectif moyen annuel et l'importance du personnel d'encadrement ;
 - **La liste de références équivalentes à celles de la présente consultation ;**
 - Une description de l'équipement technique, des mesures employées pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de l'entreprise ;
 - Les certificats de qualifications professionnelles, la preuve de la capacité du soumissionnaire pouvant être apportée par tout moyen ;
 - **L'habilitation électrique (NFC 18-510) à jour et d'un niveau minimal de H0/BR/B1V.**

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur (article R2142-3 du code de la commande publique).

☒ Si l'entreprise est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

En cas de **groupement d'opérateurs économiques**, chacun des membres signera le formulaire « DC1 » et fournira l'ensemble des pièces ci-dessus énumérées.

Enfin, en cas de **sous-traitance**, le soumissionnaire complétera le formulaire « DC4 » et joindra les documents requis par le présent règlement de la consultation permettant de vérifier les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant envisagé.

Le soumissionnaire peut également joindre les pièces et certificats fiscaux et sociaux attestant qu'il a satisfait à ses obligations en matière d'impôts, taxes et cotisations sociales.

A défaut, il sera fait application de l'article 5.8. du présent règlement de la consultation.

➤ **L'OFFRE** composée des pièces suivantes, **sous peine de rejet** :

- ☒ Un **acte d'engagement** daté et signé (**transmis au format Word, ou PDF modifiable**) * ;
- ☒ Le bordereau de prix unitaires pour les interventions de maintenance corrective* ;
- ☒ Les cadres de décomposition du prix global et forfaitaire* pour les interventions de maintenance préventive pour le CHU Caen Normandie (maintenance et incendie) et le CH d'Aunay-Bayeux ;
- ☒ Une note méthodologique permettant d'apprécier l'exhaustivité de l'offre par rapport aux exigences du C.C.T.P. et la qualité des prestations proposées, précisant notamment :
 - les moyens humains dédiés à l'exécution de la prestation ;

- les moyens matériels, logistique et supports opérationnels affectés à la prestation, aux intervenants ;
 - le mode opératoire défini et les modalités d'organisation ;
 - la liste et les garanties de disponibilités des pièces jugées nécessaires pour le titulaire pour effectuer les prestations ainsi que leur lieu de stockage ;
 - l'étendue et les méthodes/moyens mis en œuvre pour assurer l'obligation de conseil.
- ☒ Le cadre de composition de l'équipe ;
- ☒ Tous autres documents à l'initiative du soumissionnaire permettant de mieux appréhender son offre tels que les documentations commerciale, technique, le(s) manuel(s) d'utilisation, etc.
- ☒ Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal correspondant au compte visé à l'acte d'engagement.

**Les annexes financières seront nécessairement jointes au format Excel ou Word modifiable.*

En cas d'absence d'une de ces pièces, le CHU de CAEN se réserve le droit d'écarter le soumissionnaire de la présente consultation.

* L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la transmission et la signature de l'acte d'engagement **ne sont plus obligatoires**.
Les soumissionnaires retenus sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature d'un acte d'engagement complété du numéro de marché et des annexes le cas échéant (Cf article : 5.7. « RE-MATERIALISATION » DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES »).

5.3. Règle de nommage des fichiers dématérialisés

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, **le soumissionnaire est invité à respecter si possible le modèle de présentation et l'indexation des documents comme indiqué ci-dessous et dans l'annexe "Nommage des fichiers fournisseurs"**

Le nom des fichiers se composent de 3 parties séparées par "_", comme suit : **DD_XXXX_FFFF**

DD abréviation du nom du dossier (DC pour le dossier de candidature, DF pour le dossier financier et DT pour le dossier technique)
XXXX nom de la pièce (se reporter à l'indexation de l'ANNEXE)
FFFF nom du fournisseur

S'agissant de la désignation des fichiers, l'usage des caractères alphanumériques, c'est-à-dire des dix chiffres arabes allant de 0 à 9 et des 26 lettres de l'alphabet latin sans diacritiques comme les accents ou le tréma est seul autorisé

Enfin, les soumissionnaires apporteront une attention particulière lors de la formalisation des annexes financières. La trame de base ne sera pas modifiée et les bordereaux seront transmis au format tableur, exploitable informatiquement.

5.4. Modalités de remise des plis

Les candidatures et les offres sont **impérativement et exclusivement** transmises par voie électronique sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, avant la date et l'heure limite figurant en 1^{ère} page.

5.4.1 Outils requis pour effectuer une réponse électronique

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ici, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

- **Une machine virtuelle Java** (Java Runtime Environment J2SE en version 4 : JRE 1.4.2_04

et supérieure, version 5 : JRE 1.5.0_06 et supérieure, ou version 6 : JRE 1.6.0_01 et supérieure). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (<http://www.java.com/fr/download/index.jsp>).

5.4.2 Présentation des fichiers de réponse

Le manuel d'utilisation est disponible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

Afin de déposer sa réponse, le soumissionnaire doit se connecter au site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/> et s'identifier avec son compte (couple identifiant/mot de passe). Il accède à son Espace puis à la procédure concernée pour réaliser la réponse par voie dématérialisée (cliquez sur **③** Dépôt).

Le soumissionnaire procède alors à l'opération de dépôt des fichiers en suivant les instructions de la plate-forme.

A noter qu'il n'est pas nécessaire de déposer un fichier compressé (au format ZIP par exemple). Le site Internet compressera de lui-même les fichiers déposés avant leur envoi sur le réseau Internet.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme.

Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Seul ce récépissé est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du contrat.

Conformément à l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. A défaut, seule la dernière offre réceptionnée sera ouverte.

5.4.3 Plis volumineux

Il est indiqué au soumissionnaire que la plate-forme ne présente pas de limite concernant la taille des documents à transmettre mais que **la durée de l'étape de transfert dépend très fortement de la taille du fichier de réponse et du débit de la connexion Internet.**

En tout état de cause, la transmission complète devra intervenir avant les dates et heures limites de réception publiées dans l'avis d'appel public à la concurrence et au présent Règlement de Consultation, sous peine d'élimination.

5.5. *Traitement des programmes informatiques malveillants (virus)*

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il est rappelé aux soumissionnaires que, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de Caen peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le CHU de Caen conserve alors la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, conserve également la trace des opérations de réparation réalisées.

- Concernant les éléments de **la candidature qui n'est pas accompagnée d'une copie de sauvegarde**, le fichier électronique qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le soumissionnaire concerné en est informé. Toutefois, le CHU de Caen pourra décider de faire application de l'article R2152-2 du code de la commande publique et demander au soumissionnaire de procéder à un nouvel envoi du document.
- Concernant les éléments de **l'offre, la réponse non accompagnée d'une copie de sauvegarde** et qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputée n'avoir jamais été reçue et le soumissionnaire concerné en est informé.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, le soumissionnaire ne doit utiliser ni les exécutables notamment les « exe », « com », « bat », « pif », « vbs », « scr », « msi », « eml » ni les « macros ».

Les antivirus utilisés au CHU de Caen sont SYMANTEC ANTIVIRUS (serveur mis à jour quotidiennement), présent sur tous les micro-ordinateurs de l'établissement, et TREND MICRO INTER SCAN (mise à jour toutes les heures) pour toutes les informations amenées par messagerie ou Internet.

Si la récupération des fichiers n'est pas possible ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une réparation, et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci sera ouverte par le CHU de Caen.

5.6. **Copie de sauvegarde**

Le soumissionnaire dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de **sa réponse électronique**. La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au CHU de Caen.

La copie de sauvegarde sera impérativement envoyée à l'adresse et dans les délais indiqués au présent règlement de consultation sur support papier ou sur support physique électronique.

Le support physique électronique est une alternative au support papier : le cas échéant, les documents comporteront une signature électronique. Le CHU de Caen accepte les cd-rom, les dvd et les clés USB, tout autre support sera réputé non reçu.

Cette copie remise sous pli scellé, devra comporter obligatoirement la mention lisible, « **Copie de sauvegarde** – Procédure adaptée « *Maintenance préventive et corrective des surpresseurs* » et être remise contre récépissé au secrétariat de la cellule marchés publics, avant la date et l'heure limite figurant en 1^{ère} page.

A défaut, elle sera transmise par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, et d'en garantir la confidentialité.

Les documents remis devront respecter précisément les exigences du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve d'être parvenue dans les délais de dépôt :

- en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans les documents électroniques transmis par le soumissionnaire.
La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le CHU de Caen.
- en cas d'offre dématérialisée non parvenue dans les délais de dépôt.
- en cas d'offre dématérialisée n'ayant pu être ouverte.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par le CHU de Caen.

5.7. **« Re-matérialisation » des documents électroniques**

Les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique pourront être « re-matérialisés » après l'ouverture des plis.

A la demande de la cellule des marchés, les attributaires retenus devront signer*** l'acte d'engagement du marché complété du numéro de marché et des annexes le cas échéant.

***La signature de l'acte d'engagement (ATTR11) pourra être réalisée de manière électronique ou manuscrite si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique. (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23784>)

Dans l'hypothèse d'une signature électronique, le certificat de signature utilisé par l'attributaire doit répondre aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement [eIDAS](#) sont autorisés ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES.

Si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique, il devra faire parvenir au CHU de CAEN un document signé manuscritement de manière originale.

5.8. Attribution du marché

Conformément à l'article R2144-4 du code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve de la vérification par le CHU de Caen de la régularité des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents :

- Les **attestations et certificats** délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses **obligations fiscales et sociales**.

La liste des impôts et taxes concernés est fixée par arrêté du ministère de l'économie et des finances du 22 mars 2019.

France
ou
Union
Europ.

•

Soit une photocopie de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation concernant l'ensemble des cotisations sociales

Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire

Pays
Tiers

•

Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire.

Soit une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine du soumissionnaire.

S'agissant des soumissionnaires étrangers, ceux-ci transmettront dans un délai maximum de huit (8) jours suivant la demande du CHU de Caen, les documents attestant de la régularité de leur situation fiscale et sociale. Tous les documents provenant de pays non francophones doivent impérativement être traduits en langue française (article D 8222-8 du code du travail).

* *
*